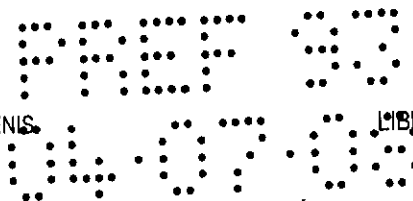


DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT-DENISRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DU PRÉ SAINT-GERVAIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2008
à 19h30

GC/RA/CH

Délibération n°46/2008

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en exercice est de 33

OBJET : URBANISME /
Autorisation donnée au Maire de
signer une convention de mise à
disposition des données relatives
à la carte de bruit et Approbation
de la carte de bruit

Le Conseil Municipal de la Commune du Pré Saint-Gervais légalement convoqué le 13 juin 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard COSME.

Etaient présents :

M Gérard COSME, Maire, Mme Martine LEGRAND, MM Jean-Luc DECOBERT, Julien RENAULT, Mmes Anna ANGELI, Nicole REGNIER, M Saïd SADAoui, Mme Joëlle Dunia MUTABESHA, MM Mathias OTT, Denis BAILLON, Maires adjoints.

MM Nicolas SOUDON, Edgard ABERLE, Charles AMARA, Georges INCERTI-FORMENTINI, Conseillers Municipaux Délégués.

Mmes Laetitia DEKNUDT, Corinne ATZORI, Mlles Marlène DOINE, Anahi UBAL RETAMOZO, M Walter PINNA, Mme Monique GROS, M Ali MOULAY, Mmes Martine GANEM-COHEN, Eléna ESTEVE, MM Arold JANDIA, Jean-Marc ROBINET, Didier HEROUARD, Mme Christine FRELAND, M Raphaël SCIALOM, Mmes Mariama LESCURE, Catherine SIRE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et représentés : Mme Gisèle BORSELLINO, Conseillère Municipale Déléguée, représentée par M. Arold JANDIA, Conseiller Municipal

M. Ali MOULAY, Conseiller Municipal, représenté par Mme Laetitia DEKNUDT, Conseillère Municipale.

M Walter PINNA, Conseiller Municipal, représenté par Mlle Marlène DOINE, Conseillère Municipale.

Etait absente :

Mme Christine FRELAND (de 21h10 à 21h17), Conseillère Municipale.

Certifié exécutoire par le Maire
du Pré Saint-Gervais, compte

tenu de la réception en

Préfecture, le : 04 JUIL 2008

Par Délégation,
Le Directeur Général des Services
Hervé AFRINE

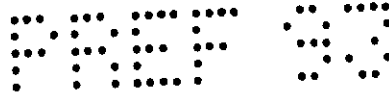
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Dans le cadre de sa politique en matière de nuisances sonores, le Département a réalisé une carte stratégique intégrant le bruit des trafics routier, ferré, et aérien sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi à une directive européenne relative à la gestion du bruit dans l'environnement.

Le département ayant anticipé sur la réglementation en vigueur, a décidé de mettre à disposition des communes sa carte du bruit et propose de fournir les informations qui seraient nécessaires.

Afin d'informer le public, les cartes du bruit doivent être établies par les communes sur leur territoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.





Une note de synthèse présente en annexe la démarche d'élaboration de la carte du bruit et les résultats obtenus concernant la commune du Pré Saint-Gervais. Une fois approuvée, la carte de bruit sera intégrée dans les annexes du futur Plan Local d'Urbanisme, actuellement en cours d'élaboration.

Considérant l'obligation, d'une part, de signer la convention avec le Conseil Général pour la mise à disposition des données de la carte départementale de bruit, et d'autre part, d'arrêter la carte de bruit à l'échelle communale ;

Vu la directive européenne du 25 juin 2002,

Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006,

Vu les articles L.571-1 à 572-11 du Code de l'Environnement,

Vu les articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission aménagement urbain et cadre de vie en date du 4 mai 2008,

**LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée

AUTORISE :

- ✓ le maire à signer la convention de mise à disposition des données avec le Conseil Général

APPROUVE :

- ✓ la carte du bruit communale et son intégration en annexe au PLU.

**ONT SIGNE LES MEMBRES
PRESENTS POUR EXTRAIT
CONFORME**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits

**Gérard COSME
Maire du Pré Saint Gervais**

